

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

COMMUNIQUÉ

Le Ministère du Commerce et de la Protection des Consommateurs vient de l'avant avec une mesure additionnelle pour contrer les abus de la part des commerçants qui agissent au détriment des consommateurs.

En sus du **185** (la hotline de la Consumer Affairs Unit), dès ce jeudi 11 mars 2021, les cas d'abus, notamment les prix exagérés, entre autres, pourront aussi être rapportés au **52541168**, y compris via **WhatsApp** à ce même numéro.

Pour rappel, le public peut également signaler les pratiques abusives, avec des photos à l'appui, à travers le portail en ligne de la Citizen Support Unit et via la **Consumer Rights App**, l'application mobile du Ministère du Commerce : <https://play.google.com/store/apps/details?id=org.govmu.consumerrights&hl=en&gl=US>.

MCCP
10 MARS 2021